

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont réputés à la charge vendeur, ils se calculent par tranche de prix ou de pourcentage appliqués au prix final de la transaction.

HONORAIRES A DESTINATION DES MANDATS SIMPLES, SUCCES ET EXCLUSIFS.

Prix minimum	Prix maximum	MONTANT DES HONORAIRES	
		H.T.	T.T.C.
- €	30 000,00 €	3 200,00 €	3 840,00 €
30 001,00 €	50 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
50 001,00 €	75 000,00 €	5 200,00 €	6 240,00 €
75 001,00 €	100 000,00 €	7,20%	8,64%
100 001,00 €	125 000,00 €	6,40%	7,68%
125 001,00 €	150 000,00 €	5,60%	6,72%
150 001,00 €	200 000,00 €	4,80%	5,76%
200 001,00 €	250 000,00 €	4,00%	4,80%
250 001,00 €	300 000,00 €	3,60%	4,32%
300 001,00 €	SANS	3,20%	3,84%

HONORAIRES A DESTINATION DES MANDATS SPECIFIQUES A LA VENTE AUX ENCHERES INTERACTIVES.

PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM	HONORAIRES. HT	HONORAIRES. TTC
-	30 000,00 €	4 165,83 €	4 999,00 €
30 001,00 €	50 000,00 €	4 999,17 €	5 999,00 €
50 001,00 €	75 000,00 €	6 665,83 €	7 999,00 €
75 001,00 €	100 000,00 €	8,33%	9,99%
100 001,00 €	125 000,00 €	7,49%	8,99%
125 001,00 €	150 000,00 €	6,83%	8,19%
150 001,00 €	200 000,00 €	6,24%	7,49%
200 001,00 €	250 000,00 €	5,83%	6,99%
250 001,00 €	300 000,00 €	4,99%	5,99%
300 001,00 €	SANS	4,16%	4,99%

HONORAIRES DE GESTION

Gestion du locataire :

- Validation de la solvabilité
- Quittancement
- Relance locataire
- Révision du loyer
- Suivi des congés
- Récupération des charges locatives
- Récupération de la taxe d'ordure ménagère
- Édition des comptes de gérance le 25 du mois
- Versement le 25 de chaque mois

Gestion des travaux d'entretien courant

- Enregistrement de la demande écrite du locataire
- Sélection des prestataires
- Commande de l'intervention
- Suivi des délais de réalisation de chantier
- Règlement du prestataire

Gestion administrative

- Règlement des charges au syndic
- Représentation à une assemblée générale par an
- Compte rendu de représentation aux assemblées
- Assistance aux démarches administratives
- Aide à la déclaration des revenus fonciers
- Gestion des sinistres avec assurance

Prestations	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Gestion du locataire	6.00 %	7.20 %
Gestion des travaux	0.30 %	0.36 %
Gestion administrative	0.70 %	0.84 %
Honoraires d'entremise et négociation à charge bailleur	160 €	192 €
Réalisation d'un bail (50% charge locataire et 50% bailleur)	490 €	588 €

- En % des sommes encaissées où forfait fixe

HONORAIRES DE GESTION EN LOCATION SAISONNIERE

Modèles d'honoraires à choisir par le mandant :

- D'un montant de 30.00% TTC calculé sur le montant de la réservation, incluant le loyer, hors prestations à charge locataire, **dans cette configuration les frais de plateformes numériques dits frais d'hôtes sont pris en charge par le mandataire.**
- D'un montant de 10.00 % TTC concernant la gestion du bien calculé sur le montant de la réservation, incluant le loyer, hors prestations à charge locataire et d'un montant de 20.00 % TTC avec un plafond de 20.00 € TTC, calculé sur le montant de la réservation, incluant le loyer, hors prestations à charge locataire. **Dans cette configuration les frais de plateformes numériques dits frais d'hôtes sont refacturés au mandant.**

Concernant la taxe de séjour :

- **Le mandat souhaite** que la taxe de séjour soit collectée par le mandataire
- **Le mandat ne souhaite pas** que la taxe de séjour soit collectée par le mandataire

Concernant un forfait sur les consommations

- Le mandant **souhaite collecter un forfait d'un montant à définir par jour et par personnes**, cela afin d'assurer le coût généré par la consommation du ou des biens par le locataire.
- Le mandant **ne souhaite pas collecter de forfait** et prend à sa seule charge le coût généré par la consommation du ou des biens par le locataire.

Concernant la politique de prix, soit, loyer à la nuitée

- **Le mandant confère au mandataire la totalité des pouvoirs** afin d'exercer le prix le mieux adapté au contexte de marché
- **Le mandant fait le choix d'une politique de prix** qu'il transmet au mandataire, celle-ci devra préciser le prix à la nuitée, les conditions de périodes ainsi que le montant des remises en fonction des durées de réservations

PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS

Réalisation d'une estimation terrain : gratuit

Réalisation d'un avis de valeur : 250.00 € TTC

Avis de valeur pouvant être : immeuble ou fonds de commerce à vendre ou à louer.

Réalisation d'un accompagnement, audit et accompagnement et prise en charge pour un classement Atout France à des fins de location saisonnières :

sur devis

Réalisation d'un audit préalable à la mise en location saisonnière, conseil en agencement, décoration :
sur devis.

Consultation juridique :

Sur devis

Autres prestations sur mesure : nous consulter

Compétences spécifiques appartenant aux organes de direction :

- Analyse financière et financement immobilier
- Gestion, marketing, développement immobilier
- Urbanisme et droit à la construction
- Développement de patrimoine professionnel et familiale